



PRÉFET DE LA MAYENNE

Liberté
Égalité
Fraternité

FLASH INFO N°18

27/04/20 12H00

Coronavirus COVID-19

Des questions sur le COVID 19/le confinement : 08 11 00 06 53 & pref-covid19@mayenne.gouv.fr

Mobilisation des étudiants et professionnels de santé

La réserve des étudiants en santé (RME) et des professionnels de santé (RMP) est **active et mobilisée**. Les besoins de ressources humaines pour renforcer les équipes de nos EPHAD et établissements médico-sociaux sont urgents et prioritaires à ce stade.

→ Étudiants en santé

Les étudiants en santé peuvent rejoindre un :

- établissement médico-social
- établissement sanitaire public ou privé

Pour tout renseignement sur la réserve, les établissements comme les étudiants peuvent contacter le **02-43-96-65-10** ou direction.institutsdeformation@chlaival.fr

Les demandes de renfort d'étudiants en santé sont gérées par le groupement hospitalier territorial (CH de Laval), chaque établissement sanitaire prenant directement contact avec les réservistes identifiés.

→ Professionnels de santé

Pour renforcer une équipe ou aider au sein d'un établissement ou une structure de santé, les professionnels de santé peuvent consulter et s'inscrire sur le site de l'ARS : www.pays-de-la-loire.ars.sante.fr Rubriques Covid-19-J'ai besoin d'un renfort et Covid-19-Je veux être volontaire.

INFORMATION

#COVID19

Face à la crise, le Gouvernement adapte les règles de l'indemnisation du chômage

- ✓ Les droits de toutes les personnes arrivant en fins de droits sont prolongés durant toute la période de crise
- ✓ La période de référence pour l'affiliation est allongée
- ✓ Les conditions de la « démission légitime » sont aménagées
- ✓ Le délai pour l'application de la dégressivité est suspendu
- ✓ Les périodes d'inactivité non couvertes par un contrat de travail au cours de la crise ne seront pas prises en compte pour la détermination du salaire journalier de référence



Soutien aux soignants

Pour accompagner psychologiquement les soignants, le dispositif de l'@AssoSPS peut être appelé gratuitement et anonymement **24h/24 et 7/7**

0 805 23 23 36

DECLARATION DE REVENUS

A partir du **20 avril 2020** et jusqu'au



DECLARATION EN LIGNE
4 juin : départements 01 à 19 et les non-résidents
8 juin : départements 20 à 54
11 juin : départements 55 à 976



DECLARATION PAPIER
12 juin



L'adaptation des modalités d'examens nationaux (Brevet, BAC, CAP, BEP, BTS)

1. Les épreuves du brevet des collèges et du baccalauréat général technologique et professionnel sont validées à partir des notes du livret scolaire (contrôle continu).

L'épreuve orale du baccalauréat de français est maintenue pour fin juin début juillet 2020.

2. Pour les candidats individuels (auditeurs libres) :

* soit les modalités de scolarisation se traduisent par la délivrance d'un livret scolaire (ou de formation par la structure de formation), auquel cas le jury se prononcera sur la base de ce livret, au cours de la session du mois de juin.

* Soit il n'existe pas de modalité d'évaluation en contrôle continu auquel cas les candidats passeront les épreuves de la session de septembre, tout en conservant le bénéfice de leurs choix d'orientation sur Parcoursup, jusqu'à la proclamation des résultats.

3. Plateforme Parcoursup : afin de minimiser l'impact de la crise, plusieurs mesures sont prises pour renforcer l'assistance aux candidats :

- Le service du numéro vert Parcoursup est étendu et rendu accessible sur des plages horaires plus larges,
- Les candidats n'ayant pu fournir une pièce complémentaire demandée dans le temps imparti ont eu la possibilité de mettre dans leur dossier des attestations sur l'honneur. <https://www.education.gouv.fr/bac-brevet-2020-les-reponses-vos-questions-303348>

Sites internet : www.gouvernement.fr/info-coronavirus

<https://www.mayenne.gouv.fr/>

Numéro national : **0 800 130 000**

Préfet de la Mayenne

@Prefet53

Coronavirus : il existe des gestes simples pour vous protéger et protéger votre entourage



Se laver les mains très régulièrement



Tousser ou éternuer dans son coude



Utiliser des mouchoirs à usage unique



Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades



Porter un masque quand on est malade